



Terre des hommes

aide à l'enfance | Kinderhilfe
aiuto all'infanzia | child relief | www.tdh.ch

Rapport annuel 2009



© Tdh – Christian Brun

SECTEUR ADOPTION

Avenue de Montchoisi 15
1006 Lausanne

Tél. 058 611 06 66
Fax 058 611 06 67

E-mail: adoption@tdh.ch

www.tdh.ch



| | |
|--|----------------|
| Editorial | Page 3 |
| Inde | Page 4 |
| Nigéria | Page 6 |
| Népal | Page 7 |
| Burkina Faso: Regard sur l'adoption coutumière en pays Mossi | Page 9 |
| Suisse: L'avant-projet d'ordonnance sur l'adoption (OAdo) | Page 11 |
| Divers: Conférences, Séminaires | Page 12 |
| «Abandopté»: Récit d'un adopté adulte | Page 13 |
| Françoise Dolto: «Les mots qui ne seront pas dits deviendront des maux» | Page 15 |
| Chiffres 2009 | Page 16 |



L'adoption internationale en crise

On entend beaucoup parler de crises depuis deux à trois ans: la crise bancaire et économique, la crise du logement, la crise des subprimes, la crise grecque... Et la crise de l'adoption? Est-ce qu'elle existe? Si oui, ce n'est certainement pas une crise aigue, mais on constate néanmoins des signes qui ne trompent pas. A commencer par la diminution du nombre des adoptions. Quasiment tous les pays enregistrent des baisses significatives depuis trois à quatre ans. L'exemple le plus spectaculaire est certainement les Etats-Unis où les adoptions ont chuté de 22'728 en 2005 à 12'753 l'année passée. En principe, on devrait considérer cette évolution comme positive puisqu'on peut en déduire qu'il y a moins d'enfants abandonnés, moins d'enfants dans les institutions et d'avantages d'enfants pour lesquels une solution a été trouvée dans leur pays d'origine. Malheureusement, le calcul n'est pas aussi simple. Il y a certes moins d'enfants adoptables, mais pas forcément pour les bonnes raisons citées plus haut. Des pays comme la Chine ou la Russie ont drastiquement réduit le nombre des adoptions et le gouvernement guatémaltèque a enfin réussi à implanter une nouvelle législation qui rend les adoptions abusives impossibles. En Chine, l'assouplissement du contrôle des naissances, l'augmentation des adoptions nationales, le manque de filles produit par des années d'un rapport de naissances disproportionné entre les sexes ou encore des avortements sélectifs ont contribué à une diminution importante des filles adoptables sur le plan international. Pour preuve, les scandales importants de trafic de bébés qui ont éclaté malgré les efforts du gouvernement de les garder secret. En

Russie, des évaluations lacunaires sur l'adoptabilité des enfants et des adoptants mal préparés ont conduit à un désastre dans de nombreux cas d'adoption. A quoi s'ajoute un système chaotique et corrompu. D'autres états ont instauré des moratoires ou alors, les pays d'accueil ont suspendu les adoptions (Vietnam, Cambodge, Népal, Liberia...). Les raisons sont toujours les mêmes: manque de transparence des procédures, corruption, abus de tout genre, trafic.

Pourtant, de nombreuses voix tentent de minimiser le phénomène et se montrent sceptiques quant au sérieux des dénonciations. On reproche aux défenseurs des droits de l'enfant, aux ONG – UNICEF en tête – et d'autres entités, d'être contre l'adoption internationale par principe. Les médias sont coupables de ne rapporter que les histoires négatives et sensationnelles et, les gouvernements accusés de priver un grand nombre d'enfants d'une famille. On peut encore rajouter l'argument souvent utilisé que l'enfant sera de toute façon mieux «chez nous» que dans son pays pauvre et misérable.

Ainsi, les défenseurs de l'adoption internationale – qu'ils soient privés ou étatiques – sont souvent les derniers à dénoncer les abus parce qu'ils sont réticents à admettre la réalité de ces pratiques d'une part et, d'autre part, ils craignent des restrictions en y attachant trop d'importance. Ce manque de positionnement contribue au maintien des systèmes défectueux et retarde le renforcement et la réforme des lois et procédures. Par peur d'une diminution des enfants adoptables, on ferme les yeux sur les abus, ignorant qu'une telle attitude est dommageable pour l'adoption internationale dans son ensemble.

Marlène Hofstetter
Responsable secteur adoption



L'Inde reste le principal pays d'origine des enfants que nous proposons à l'adoption.

L'année 2009 aura été très calme, puisque le poste du Juge familial est resté vacant une année entière, suite au départ à la retraite de son prédécesseur. Sans juge pas de bouclage de procédure et pas de départ possibles d'enfants pour la Suisse. Sept enfants qui avaient déjà été proposés à des parents adoptifs suisses ont été touchés par ce blocage des procédures. En été 2009, lorsque le nouveau juge est arrivé, ce dernier ne s'est pas contenté de s'atteler à la tâche, il a fait du zèle!

L'expérience des années précédentes, nous a montré qu'à chaque changement de juge il a fallu adapter le contenu des dossiers et la procédure d'adoption à de nouvelles exigences. Cette fois la liste des documents demandés a sans cesse et aléatoirement été modifiée. Les audiences pendantes pour les enfants attendus en Suisse (et plus largement pour les enfants adoptés en Italie, en Belgique) ont été réparties sur les mois d'octobre 2009 à février 2010 et pour chaque dossier un problème a été relevé, jamais au niveau du contenu mais à chaque fois une formalité différente était exigée. Un énorme merci à Sœur Marianne, responsable de l'Adoption à l'orphelinat de Mère Theresa à Kolkata qui a plusieurs fois dû faire des pieds et des mains pour empêcher une audience du tribunal d'être reportée, suite à l'exigence d'un quelconque tampon supplémentaire. Elle a montré beaucoup de persévérance et d'engagement pour répondre aux exigences du Juge en temps voulu, bien que celles-ci puissent varier d'une famille adoptive à l'autre. Selon le désir du Juge, elle a accompagné chaque enfant pour une

audience au tribunal. Infatigable, elle a fourni des documents ou légalisations supplémentaires. Mais cela ne l'a pas empêché de démontrer ses compétences de négociations encore et encore. Elle s'est engagée, telle une militante, pour chaque cas, jusqu'à obtenir et avoir en main la décision de la Cour. A chaque fois nous respirions, soulagés – et les parents évidemment encore plus. Merci du fond du cœur, sœur Marianne!

Début 2010, les enfants touchés par cette pénible situation pourront enfin rejoindre leur famille, cela pour une procédure ayant duré parfois jusqu'à 22 mois. Ainsi s'explique le nombre extrêmement bas d'enfants arrivés cette année.

De plus, tous les trois ans, les intermédiaires en adoption internationale, comme les Missionaries of Charity, doivent faire renouveler leur licence auprès de CARA, l'autorité centrale. Cette formalité administrative pouvant prendre un certain temps, les sœurs ont soumis le renouvellement de leur candidature plusieurs mois avant la fin de l'échéance de leur licence. Cependant malgré plusieurs interventions des sœurs et de notre part, celle-ci n'était malheureusement toujours pas établie en décembre 2009. Il semble qu'un changement de personnel au sein de l'autorité centrale ait conduit à un réexamen des dossiers; ce qui a bien éprouvé notre patience. Sans licence toutes les adoptions sont bloquées, nous n'avons par conséquent reçu aucun dossier d'enfant indien en cette fin d'année.

En résumé: les anciennes procédures d'adoption restées pendantes au tribunal depuis 2008 sont toutes sur le point d'être



réglées en cette fin d'année 2009. Celles actuellement en cours à l'autorité centrale ont été gelées. Nous constatons depuis plusieurs années les difficultés dans le processus d'adoption en Inde, mais en tant qu'intermédiaire étranger, nous n'avons que peu d'influence dans le système indien et aucun pouvoir participatif. Nous ne pouvons que

souligner une fois de plus, l'importance de la collaboration avec les sœurs, familiales avec le système indien et qui est basé sur des années de confiance réciproque.

Franziska Joho
Collaboratrice psychosociale
Secteur adoption





Notre dernier rapport annuel présentait la structure pour le futur projet d'adoption dans l'état d'Ogun. Pendant l'année 2009, un accord de collaboration a pu être signé avec cet état. Théoriquement, plus rien ne barre donc la route à notre travail d'intermédiaire avec ce pays. Une collaboratrice de Terre des hommes basée à Abeokuta travaille maintenant à 20% pour nous. Son mandat consiste pour commencer à établir et soigner le contact avec les différents centres d'accueil pour enfants et à évaluer pour quels enfants une adoption internationale serait nécessaire.

Nous sommes conscients que l'adoption nationale est habituelle au Nigéria. De ce fait, notre idée de base était de chercher une famille pour les enfants qui n'en trouvaient pas selon les critères de l'adoption nationale, soit pour des problèmes de santé ou d'âge. Notre collaboratrice n'a cependant trouvé aucun enfant correspondant à ce profil. Seuls restaient des enfants pour qui nous ne trouvions pas de famille. Théoriquement et structurellement les conditions sont donc remplies pour que Terre des hommes travaille comme intermédiaire avec le Nigéria, pratiquement, il n'y a cependant eu aucune proposition d'adoption. Comment cela s'explique-t-il et comment peut-on le comprendre?

En guise d'explications nous avançons plusieurs hypothèses: A première vue, il semble que le Nigéria n'ait pas besoin de parents étrangers pour les enfants. L'adoption nationale se développe, beaucoup de nigériens se rendent dans l'état d'Ogun pour adopter un enfant. En effet, cet état dispose d'une réglementation et des structures nécessaires permettant l'a-

doption, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup d'autres états.

Jusqu'ici l'adoption internationale n'était pas une option étant donné qu'il n'y avait apparemment pas de besoin, du moins du point de vue nigérian. Il a fallu un changement de mentalité qui mette en priorité le bien-être de l'enfant. Aujourd'hui on pense à l'adoption internationale quand un enfant de l'âge de huit ans vit toujours en orphelinat, or il serait plus adapté d'être attentif à ces situations où on ne trouve pas de parents nigériens et suivre le chemin de l'adoption internationale dès l'âge de trois à quatre ans.

Terre des hommes a aidé les autorités de l'Etat d'Ogun à instaurer un système répertoriant les homes d'enfants. Cela ne concerne malheureusement que les institutions étatiques. Le destin des enfants placés dans ces institutions est pris en main individuellement depuis le départ afin de leur trouver des parents. La situation est tout autre dans les institutions privées, généralement dirigées par des religieux, et qui restent fermées à tout contrôle. Conduites avec de la bonne volonté et de l'engagement elles se suffisent à elles-mêmes et aux enfants. Qui sait combien d'enfants grandissent dans ces institutions? Fondamentalement la question est aussi culturelle. Les responsables de l'adoption au Nigéria sont-ils prêts à laisser leurs enfants se faire adopter par des parents européens? Ces questions restées ouvertes trouveront vraisemblablement réponse en 2010.

*Franziska Joho
Collaboratrice psychosociale
Secteur adoption*



Le 1er janvier 2009, le moratoire a pris fin et les adoptions internationales ont officiellement repris. Presque 40 institutions avaient obtenu une licence pour placer des enfants en adoption et une soixantaine d'intermédiaires étrangers avaient été accrédités par les autorités népalaises pour travailler dans le pays. Ce nombre a augmenté encore au fil des mois et ils étaient plus de 80 à la fin de l'année. En principe, chaque agence ne pouvait envoyer que dix dossiers de parents, mais ce chiffre n'était pas du tout respecté, surtout par les grandes organisations américaines.

Par ailleurs, les craintes que les nouvelles directives législatives (Terms and

Conditions 2008) ne soient d'aucune efficacité pour empêcher le trafic ont été confirmées petit à petit quand de nouveaux abus sont devenus publics.

Néanmoins, en avril 2009, le Népal a signé la Convention de La Haye et en juin, le gouvernement a invité le Bureau Permanent de La Haye à faire une évaluation de la situation en sollicitant son assistance technique. La visite d'une collaboratrice – Jennifer Degling – dudit Bureau a eu lieu en novembre. Bizarrement, plusieurs entretiens avec de hauts dignitaires ont été annulés à la dernière minute, ce qui a suscité le commentaire suivant de la part de Jennifer Degling: le chamboulement de l'agenda





peut être interprété comme un manque d'engagement de la part du gouvernement de réformer le système de l'adoption... Plusieurs pays d'accueil ont manifesté des craintes à travers leurs représentations diplomatiques sur place et incité les autorités à réviser la législation ainsi que les procédures. Certains pays s'approprient même à suspendre les adoptions.

La conférence, qui devait avoir lieu en mai 2009 dans le but de sensibiliser la population à la situation des enfants en institutions et de promouvoir des alternatives a été reportée à plusieurs reprises pour finalement être annulée. Vu les critiques auxquelles le gouvernement est actuellement exposé, il semble évident qu'il ne juge pas le moment opportun d'organiser un rassemblement international.

Suite à la publication de notre étude fin août 2008, de nombreux parents biologiques se sont manifestés pour témoigner de leur vécu et de leur désarroi d'avoir «perdu» un enfant à travers l'adoption internationale sans avoir donné leur consentement. Afin de sensibiliser la population népalaise ainsi que les pays d'accueil des enfants adoptés, Tdh a tourné un documentaire sur le sujet des adoptions abusives. Grâce à des recherches parfois fastidieuses, nous avons pu localiser des familles adoptives en Espagne et en France qui étaient d'accord de parler devant la caméra. En même temps, nous avons pu rétablir le contact avec les familles biologiques, ce qui a constitué un soulagement énorme pour les enfants. Ayant été adoptés à

l'âge de cinq ou six ans, ils avaient des souvenirs de leur vie au Népal et se sentaient «coupables» d'être partis en laissant le père, la mère ou la petite sœur sur place. Le fait de reconnaître l'existence de la famille biologique est un grand réconfort pour eux.

A travers nos différentes actions de plaidoyer, nous espérons pouvoir durablement influencer la pratique de l'adoption internationale au Népal, dans l'intérêt supérieur des enfants.

Marlène Hofstetter
Responsible secteur adoption



Regard sur l'adoption coutumière en pays Mossi

Un forum, réunissant des dignitaires des pays de l'Afrique de l'ouest, des représentants de quelques pays d'accueil, notamment l'Italie (qui a financé le forum), la France et la Suisse ainsi que des intermédiaires travaillant en Afrique a eu lieu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en décembre.

L'analyse des politiques, des législations et des programmes de protection des enfants a occupé une place importante, mais il était aussi question de religion, de tradition et de culture, des facteurs qui influencent le domaine de l'adoption en Afrique.

Voici des extraits de l'exposé du représentant de sa majesté le Mogho – Naaba Baongo sur l'adoption d'enfants en pays Mossi, situé au sud du Burkina Faso.

«La tradition est l'héritage du passé que l'on doit léguer à la nouvelle génération. La culture, c'est la tradition à laquelle s'ajoute l'évolution présente... Demandons-nous si dans la société traditionnelle il existait la notion d'adoption et dans quels cas on en parlait? Eh bien! L'adoption a toujours existé mais sous des formes diverses selon les cas qui sont:

1^{er} cas: la femme qu'on rencontre portant un enfant devient votre femme en cas d'entente et de consentement. L'enfant qu'elle porte est un enfant adoptif et vous devez vous occuper correctement de la grossesse. Ce sont des enfants adoptés qui en principe retourneront chez leur vrai père sur sa demande.

2^e cas: en cas d'enfant perdu, donc de père et de mère inconnus, ce dernier est accueilli dans une famille quelconque ou confié par le chef à un de ses administrés. C'est un enfant adopté sans droits ni égards sauf les corvées et les travaux domestiques.

3^e cas: il y a le cas d'enfant de père inconnu.

a) Soit que le père a refusé la grossesse et c'est le cas de la paternité inacceptée;

b) Soit que selon les coutumes le père ne devait même pas avoir des relations sexuelles avec la mère parce que interdit, c'est le cas de la paternité inacceptable.

Dans les deux cas de figure (« fugues » dans le texte), les enfants n'ont ni prétentions, ni droits au sein de la société, c'est pourquoi dit-on: à qui appartient le néré (arbre fruitier) les fruits lui reviennent.

4^e cas: enfant incestueux. C'est un enfant dont le père et la mère sont par exemple de même père ou de même mère; généralement cet enfant ne reste pas dans la famille mais est confié à un neveu; cet enfant est adopté et n'a ni prétentions, ni considération, ni droits.

5^e cas: cas du neveu. En cas du décès de la mère, l'enfant est accueilli par sa sœur et adopté par l'oncle. Par oncle, il faut ici entendre les parents de la mère de l'enfant (sa famille maternelle), ceci pour ne pas confondre avec oncle en français qui peut être le frère du papa. Là, c'est une adoption mais l'enfant jouit de toutes les considérations de tous les égards sauf dans le partage des biens; il peut même hériter du trône ou des biens dans certaines situations.



6° cas: cas des orphelins. En cas de décès du père, la maman se remarie à l'oncle paternel des enfants, ce sont des enfants adoptifs jouissant de tous les droits et intégrés dans leur société.

Notre tradition et notre culture comme dans l'Etat Républicain où l'on parle de démocratie et de droits humains ont toujours eu pour soucis l'équilibre et la cohésion sociale.»

Ce défenseur des traditions ancestrales – peu influencées par «l'évolution présente» - est sincère et croit au bien-fondé des règles sociales et culturelles en vigueur dans son «pays». Quant à l'observateur occidental, il est offusqué, choqué par le sort réservé à certains enfants qui ont eu la malchance de naître dans des circonstances culturellement inacceptables et qui les mettent au ban de la société, alors qu'ils n'ont rien demandé... Un constat amère, mais toujours aussi pertinent s'impose: nous ne naissons pas tous égaux.»





L'avant-projet d'ordonnance sur l'adoption (OAdo)

Au courant de l'été, le Département fédéral de justice et police a lancé la procédure de consultation sur l'avant-projet d'ordonnance en matière d'adoption. Tdh a pris position en saluant la révision de l'ordonnance et la séparation des domaines de l'accueil et de l'adoption qui en découle. Par contre, nous avons été très critiques concernant le contenu de l'avant-projet, notamment au sujet des compétences de l'autorité centrale fédérale (ACF) et du travail des intermédiaires. Actuellement, l'intervention de l'ACF se limite aux pays parties à la Convention de la Haye (CLaH); cela représente une discrimination et une inégalité de traitement injustifiées envers les enfants d'Etats tiers. Par ailleurs, l'ACF ne peut faire que des recommandations aux cantons quant à la fiabilité ou, au contraire, aux conditions précaires qui règnent dans certains pays d'origine, alors qu'il faudrait qu'elle puisse émettre des directives claires qui soient suivies par les cantons.

Quant à la section sur l'activité d'intermédiaire en vue d'adoption, des notions comme «le bien de l'enfant», «les règles éthiques» ou encore «l'intérêt supérieur de l'enfant» ont été supprimés. Pourtant, ces critères font partie intégrante du travail des intermédiaires. L'avant-projet constitue donc une régression importante en comparaison avec l'ordonnance actuelle, ce qui est incompréhensible dans un contexte qui prône la professionnalisation des intermédiaires.

Selon le rapport de l'Office fédéral de la justice sur les résultats de la procédure de consultation, plusieurs cantons et organisations intéressées ont fait valoir des points de vue similaires à ceux de Tdh. Il est donc possible que cet avant-projet soit retravaillé, ce que nous espérons vivement.

Marlène Hofstetter
Responsable secteur adoption





Consultation d'experts à Florence, mars 2009

Sur invitation de l'UNICEF, et plus particulièrement de son centre de recherche Innocenti, douze experts se sont retrouvés à Florence pour un échange sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'adoption internationale. Des représentants venant aussi bien des pays d'accueil que des pays d'origine se sont retrouvés pour échanger leurs expériences et développer des réflexions autour du processus de l'adoption, en mettant l'enfant en tant qu'individu avec son caractère, son histoire, ses capacités et ses besoins au centre des préoccupations. L'adoptabilité de l'enfant, l'appariement (matching), la préparation des parents, la rencontre entre l'enfant et ses parents adoptifs ou encore le suivi de la famille et les recherches d'origine ont été les sujets sur lesquels le groupe a travaillé, avec, comme consigne, de partir des pratiques positives existantes. Cela n'a pas toujours été facile et les mauvaises expériences sont souvent venues parasiter les bonnes intentions. Néanmoins, cette rencontre à Florence a certainement été fructueuse. Les meilleures pratiques ont été peaufinées et les résultats distribués à une large échelle par les différents réseaux. Ces contacts ont aussi contribué à une meilleure connaissance de la réalité et des difficultés auxquelles nous sommes confrontés et nous amènent à plus de compréhension ainsi qu'à la nécessité d'une collaboration et d'une communication intensifiée entre les deux protagonistes indispensables dans une adoption internationale, le pays d'accueil et le pays d'origine.

Séminaire des pays francophones sur l'adoption, La Haye, juin 2009

Des représentants de cinq pays d'accueil des enfants (Belgique, Canada, France, Luxembourg, Suisse) et de onze pays d'origine (Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maurice, Seychelles, Togo, Viet Nam) ont participé à ce séminaire, organisé par la Conférence de La Haye de droit international privé. Des représentants de l'UNICEF Haïti et de Madagascar ont été invités en tant qu'observateurs et le SSI et Tdh comme experts.

A travers des sujets aussi divers que le rôle de l'Etat, la protection de l'enfant, la préparation des futurs parents, la prévention des abus ou la réglementation des coûts, les participants ont examiné les différents fonctionnements et ont pu se rendre compte des écarts énormes qui existent d'un pays à un autre. Tandis que certains pays d'origine sont très bien organisés et se préoccupent de l'intérêt des enfants, d'autres manquent cruellement de moyens pour établir des procédures cohérentes et transparentes, sans mentionner des législations souvent lacunaires ou inappropriées à l'adoption internationale.

Des différences n'existent pas seulement dans les pays d'origine, mais également dans les pays d'accueil. Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple d'Haïti. 731 petits haïtiens ont été adoptés en France en 2008, alors qu'ils n'étaient que trois en Belgique. Ce dernier pays est très strict, interdit les adoptions privées et demande des garanties aux intermédiaires quant à l'adoptabilité des enfants. La France, par contre, est un pays extrêmement « libéral » qui a plutôt tendance à vouloir satisfaire la demande des adoptants que les besoins des enfants.

Une conclusion s'impose: une pratique de l'adoption internationale qui respecte les intérêts des enfants n'est pas seulement une question de moyens mais aussi de politiques.

Conférence conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne

Du 30 novembre au 1er décembre a eu lieu une conférence à Strasbourg avec comme thème « Les enjeux dans les procédures d'adoption en Europe: Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant ». Tdh a été invité pour parler de la prévention des abus et des bonnes pratiques. Une attention particulière a été accordée à la Convention révisée du Conseil de l'Europe en matière d'adoption et à la Convention de La Haye et leur application respective. D'autres sujets ont été la coopération internationale, l'adoptabilité de l'enfant, les recherches d'origine ou encore l'adoption conjointe pour les couples homosexuels. Ce dernier point a donné lieu à un débat très animé et relevé des divergences importantes.

*Marlène Hofstetter
Responsable secteur adoption*



Abandonné : une année déjà !

Commentaire de Madame Franziska Joho, collaboratrice psycho-sociale :

Nous avons le plaisir de vous présenter Andrès Viret qui a accepté de donner sa contribution à notre rapport d'activité. Andrès Viret est né en Colombie, en 1975. A l'âge de quatre ans, il est adopté par un couple suisse par l'intermédiaire de Terre des hommes. Il a écrit un roman autobiographique, « Abandonné » (paru en 2009) relatant son parcours et les émotions qui ont émaillé sa vie. Il a reçu, pour ses écrits, le Prix de l'Authenticité de l'Académie Européenne des Arts, section suisse. Le commentaire du Président du Jury, Bruno Mercier: « Monsieur Viret, vous m'avez fait pleurer. Pleurer d'amour et d'émotion. J'ai, grâce à vous, reçu une belle leçon d'humilité, un merveilleux témoignage de dureté et de tendresse. Cette force spirituelle qui vous a tenu en vie dans les moments les plus difficiles de votre jeunesse, vous avez su la transmettre dans le cœur du lecteur car elle est présente à chaque page de votre livre ».

Abandonné : une année déjà !

Au cours des derniers jours, j'ai recherché le fil rouge de cette chronique et je dois avouer que j'ai beaucoup hésité. A vouloir chercher trop loin, je préfère finalement jeter un regard sur cette année passée, sur ce que m'a apporté l'écriture et sur les raisons qui m'ont poussé à le faire.

L'adolescence a été pour moi un passage difficile, dont je garde des souvenirs douloureux. Il faut dire que cette période fut particulièrement longue – cinq années environ. J'ai essayé d'exprimer dans mon livre cette noirceur qui m'habitait, ce sentiment de solitude qui ne voulait plus me quitter. Malgré une enfance que je qualifie de « parfaite », je n'ai rien pu faire contre les démons qui sont venus frapper à ma porte vers mon quinzième anniversaire. Le sentiment d'être « différent » a germé à cette période. Alors que

tous mes amis prenaient leur vie en main, j'en étais moi incapable. Il fallait faire des choix importants (formation, apprentissage d'un métier) et il m'était impossible de savoir ce que j'avais bien envie de faire de mon futur. Mon enfance avait été idyllique, je ne comprenais pas pourquoi cela devait changer. Je n'avais pas cette faculté à la contrainte, je ne voulais pas devoir faire des choses dont je n'avais pas vraiment envie. La vie est un perpétuel équilibre entre les rêves et les obligations mais je ne le savais pas encore. Ou je ne voulais pas l'admettre. J'étais rêveur, j'aimais les belles choses et par-dessus tout je voulais plaire. Paraître. L'apparence a commencé à guider ma vie, je ne savais pas encore que l'on est aimé pour ce que l'on est, et non pour ce que l'on représente.

L'apparence a un prix. Vouloir être remarqué demande des moyens que je n'avais pas. Alors j'ai trouvé des solutions pour répondre à ce besoin grandissant. Les actes délictueux, les trahisons visaient toujours les proches, la famille, les amis. Paraître, être vu, et trahir. Le mélange est explosif. Les émotions qui parcourent le corps lors de telles périodes sont destructives. Elles m'empêchaient de dormir, de maintenir cette double vie que je menais.

Aujourd'hui quand je pense à cette période, je vois la fin de l'école obligatoire comme l'élément déclencheur. Comment peut-on demander à un enfant de 15 ans ce qu'il veut faire de sa vie ? Il y avait en moi des choses qui « couvaient », il fallait bien un jour qu'elles ressortent. Quand je pense aux émotions qui m'habitaient à l'époque, l'école obligatoire était facile, il fallait suivre un chemin tout tracé. Il y avait même des barrières bordant ce chemin. Une fois l'école terminée, toutes ces barrières sont tombées et j'ai l'impression que je me suis perdu. J'étais incapable de tracer ma route.



Abandonné : une année déjà!

Malgré toute l'estime et l'amour que je porte à mes parents, j'ai le sentiment qu'ils n'étaient pas prêts à gérer pareille crise. Ils ont appliqué – et je peux le comprendre – l'autorité pour contrer mes agissements. Aujourd'hui, je pense que c'était une erreur. Ces méthodes m'ont poussé dans un monde parallèle dans lequel j'évoluais au lieu de m'en sortir. Goethe a dit «ce que l'on peut donner de mieux à un enfant, ce sont des racines et des ailes». La peur a guidé mes parents. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, je pense que mes racines étaient bien là, les ailes par contre avaient été coupées par l'autorité.

Quatorze années sont passées depuis. Une fois ma crise passée, j'ai entamé une longue remontée. Le besoin de plaire n'a pas complètement disparu, je le gère différemment.

Alors qu'avant je voulais simplement paraître, j'ai vite compris que rien n'arrive par hasard. Le travail est devenu l'élément central de ma vie dans lequel je veux me réaliser et pour lequel j'ai besoin de reconnaissance.

Rien n'a vraiment disparu : un sentiment de différence, une certaine solitude. Ce qui par le passé était lourd à porter, est à présent le carburant avec lequel j'avance. En effet, la différence, ne pas être comme le tout le monde, sont des traits de caractère à utiliser dans notre société tellement formatée.

Et aujourd'hui alors?! J'ai envie de dire tellement de choses lorsqu'on me pose cette question! Ecrire ce livre m'a apporté des éléments essentiels à mon développement. J'ai pu «sortir» des étapes de ma vie que je traînais comme des boulets, exprimer des émotions trop longtemps restées enfouies. Tout n'est pas réglé, je me pose encore des questions mais s'il y a bien une chose dont je suis fier, c'est de n'avoir jamais cessé d'avancer.

C'est là l'un des principaux conseils que je peux donner. Quoique que l'on ressente, quelles que soient nos souffrances, il faut mettre un pied devant l'autre. Je reçois beaucoup de témoignages, je dois répondre à des questions que l'on me pose et je suis surpris de voir le nombre de personnes qui ne sont pas en «paix» avec elles-mêmes.

Adoptées, non adoptées, célibataires, mariées ou divorcées. Que de temps gâché, d'occasions ratées. La vie est courte, elle est belle et malheureusement on en a qu'une!

Je ne cache pas que la thérapie entamée lorsque j'ai écrit mon livre n'est pas terminée. Le sera-t-elle un jour?! Je me pose beaucoup de questions. Je m'interroge notamment sur ma personnalité, quelle est la part «issue» de l'adoption et quelle est celle qui me caractérise «vraiment»? Vaste sujet, vous en conviendrez! J'ai peine à m'arrêter, à me satisfaire de mon parcours, j'en veux toujours plus. Certains diront que c'est une fuite en avant, d'autres que c'est un manque de confiance... Moi je pense que je suis bien comme ça. Mon parcours, ma soif de découverte – mon inconscience parfois! – m'ont permis de visiter des pays fabuleux, de vivre des expériences peu banales. Pourquoi m'arrêter? Au contraire, écrire ce livre a libéré cette part de moi - propre à beaucoup d'enfants adoptés - «qui ne savait pas dire non». N'ayez plus peur de «décevoir», ce raisonnement est faux.

Je dois encore accepter mon passé, il n'est pas «parfait» mais il est beau et riche. Je me nourris de lui pour voir que la vie est belle et que demain elle le sera davantage!

Andrès Viret

Auteur du livre «Abandonné»

Ou le récit d'une vie magnifique»

www.abandonne.com



**«Les mots qui ne seront pas dits
deviendront des maux»
(Françoise Dolto)**

Cette citation de la psychanalyste pour enfant Françoise Dolto prend un sens tout particulier en adoption. Elle affirme que tous les non-dits, les tabous, les émotions refoulées, les secrets sont des «fantômes» tenaces qui ressortiront un jour mais de la mauvaise façon soit en maladie physique ou émotive. Elle préconise donc de parler ouvertement, calmement et à voix haute des choses faciles ou moins faciles. Il faut parler autant aux jeunes enfants qu'aux très jeunes bébés afin qu'ils se sentent compris, accueillis dans ce qu'ils vivent de difficile. Cet accueil doit être fait avec empathie mais sans surprotéger l'enfant, sans le «victimiser» à nouveau en lui enlevant la dignité de son instinct de survie.

Au moment de son adoption, l'enfant est souvent en état de choc. Il vient d'être littéralement kidnappé, transplanté de force dans un nouveau milieu. Il y a donc un écart énorme entre l'immense joie des nouveaux parents et le vécu d'incrédulité de l'enfant. Il faut donc s'adresser directement à l'enfant, même s'il ne comprend pas encore le français. Le soir au coucher est un bon moment ou le jour en le berçant. Il faut lui raconter son histoire avec douceur et empathie. Il faut lui dire que vous savez, que vous sentez que c'est difficile pour lui, que c'est un grand bouleversement, un gros choc, que c'est normal qu'il ne comprenne pas ce qui lui arrive. Il faut lui dire qu'il a le droit d'avoir de la peine, d'avoir peur, d'être en colère, que c'est normal, qu'il en a le droit. Que vous savez qu'il est un survivant, un être fort et

courageux. Que là où il était, il n'avait pas ce qu'il lui fallait pour survivre, grandir s'épanouir. Il faut lui dire votre engagement envers lui, lui promettre votre amour, votre présence et qu'il est avec vous pour toujours, que les déracinements c'est bien fini.

En lui répétant cela soir après soir, il sentira dans le ton de votre voix votre affection, votre admiration, votre empathie. Il comprendra que vous lui parlez de choses importantes car il saisira votre émotion.

En lui parlant ainsi, c'est aussi à vous-même que vous parlez. Vous exprimez en mots vos propres émotions, votre engagement envers lui, votre cheminement. Vous vous apprivoisez et vous vous préparez déjà à aborder plus tard avec lui les questions plus émotives sur ses origines, sur son histoire et sur les raisons de son abandon. Il est moins «gênant» de chanter à son bébé qui s'endort qu'il était dans le ventre d'une autre maman, qu'il a quelque part un autre papa que de le faire pour la première fois à un enfant de 6 ans qui posera des questions! Plus vous allez parler souvent à votre enfant moins il sera difficile de le faire; en fait c'est comme un entraînement. Il n'aura plus tard aucun «souvenir» conscient de ces récits, mais quelque part, il aura toujours su ces choses importantes. La relation de confiance ne sera jamais brisée par des révélations difficiles et fracassantes. Son histoire fera toujours partie de sa vie, de façon simple et normale.



Cette année le secteur adoption s'est retrouvé confronté à une situation tout à fait nouvelle. Seulement deux enfants ont pu rejoindre leur famille suite aux problèmes évoqués en Inde. Pour les sept enfants restants, bien que les procédures au tribunal aient démarré partiellement cette année, les enfants ne pourront faire le voyage pour la Suisse que durant les premiers mois de 2010.

Trois autres dossiers ont été touchés par l'attente de plusieurs mois pour le renouvellement de la licence de CARA. A la fin de cette année, nous sommes donc en attente de dix enfants indiens.

Nos collaboratrices psychosociales ont reçu cette année dans nos bureaux 14 couples intéressés par l'adoption internationale pour un entretien d'information. De plus, 23 entretiens d'évaluation pour une première adoption et 4 pour une deuxième adoption ont été menés et 19 visites à domicile ont eu lieu dans le cadre du suivi des familles après l'arrivée de l'enfant.

Pour finir, cette année encore il y a eu plus de 30 entretiens avec des adultes adoptés et, dans la mesure du possible, nous leur avons offert de l'aide dans leur recherche d'origine, voire pour l'organisation d'un voyage dans leur pays d'origine. Ce soutien gratuit est apprécié par les adoptés qui restent ensuite généralement en contact avec nos collaboratrices pendant des périodes plus ou moins longues.